



# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1986-1987

---

30 SEPTEMBRE 1987

---

ENTENTE ENTRE L'ASSEMBLEE NATIONALE  
DU QUEBEC ET LE CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE (1)

---

## AVENANT

FAIT A QUEBEC PAR LE COMITE MIXTE  
EN SA SEPTIEME SESSION  
SEPTEMBRE 1987

---

---

(1) Voir Doc. Conseil 25 (S.E. 1979) - Nos 1 à 5.  
Voir Doc. Conseil 43 (1981-1982) - N° 1.  
Voir Doc. Conseil 107 (1982-1983) - N° 1.  
Voir Doc. Conseil 180 (1984-1985) - N° 1.  
Voir Doc. Conseil 7 (1985-1986) - N° 1.

Suite à la visite au Québec d'une délégation parlementaire du Conseil de la Communauté française de Belgique à la fin de septembre 1987, visite qui a illustré la volonté des parlementaires des deux assemblées de renforcer leur coopération, l'avenant qui suit est proposé aux assemblées respectives :

1. Le présent avenant annule et remplace l'avenant du 20 février 1985.

2. L'article 3 de l'Entente est remplacé par le texte suivant :

« Le comité mixte se compose des deux présidents et de sept parlementaires de chacune des assemblées. La composition du comité reflète de part et d'autre l'équilibre des différentes formations politiques des assemblées.

Chacune des délégations peut se faire assister d'experts non parlementaires. »

3. L'article 4 de l'Entente est remplacé par le texte suivant :

« Le comité mixte tient alternativement au Québec et en Communauté française de Belgique au moins une session ordinaire par année et une session extraordinaire, si jugé nécessaire. Il est convoqué à l'invitation conjointe des présidents des deux délégations. Le comité est présidé par le chef de la délégation du pays hôte. »

Signé à Québec, le trentième jour de septembre mil neuf cent quatre-vingt-sept.

*Le Président du Conseil  
de la Communauté française  
de Belgique,*

Jean-Pierre GRAFE.

*Le Président de l'Assemblée  
nationale du Québec,*

Pierre LORRAIN.

---

La délégation du Conseil de la Communauté française était composée de M. Jean -Pierre Grafé, Président du Conseil; M. Yvon Biefnot, député, chef de groupe du Parti socialiste; M. Armand De Decker; député, chef de groupe du Parti réformateur libéral; M. José Desmarets, sénateur, chef de groupe du Parti social-chrétien; M. André Lagasse, sénateur, chef de groupe du Front démocratique des francophones - Ecolo, et M. Jean-François Vandewalle, chef du Service des relations interparlementaires.

La délégation de l'Assemblée nationale du Québec était composée de M. Pierre Lorrain, Président de l'Assemblée nationale; M. André J. Hamel, député de Sherbrooke (PLQ); M. Marcel Parent, député de Sauvé (PLQ); Mme Christiane Pelchat, députée de Vachon (PLQ); M. Maximilien Polak, député de Sainte-Anne (PLQ); M. Jean-Paul Théorêt, député de Vimont (PLQ); M. Jean-Pierre Jolivet, député de Laviolette (PQ); Mme Carmen Juneau, députée de Johnson (PQ); M. Richard Labrie, directeur de cabinet; M. Guy Beaudet, directeur des relations parlementaires et des services aux députés; M. Barry Le Blanc, conseiller; M. Marcel Lacharité, conseiller, et Mme Louyse Grantham, agent de logistique.